

**Document d'information
communale sur les
Risques Majeurs**

**Commune de
TIEFFENBACH**



Sommaire

Abordons ensemble, les **quatre risques majeurs** auxquels nous sommes exposés à TIEFFENBACH.

- Tempête P8
- Inondations p10
- Coulées de boues p10
- Transport de marchandises dangereuses p12

Le mot du Maire

Répondant à la fois à des obligations éthiques et légales, il importe aujourd'hui que la population soit informée des risques majeurs auxquels elle se trouve exposée. Qu'ils soient naturels ou technologiques, nous ne sommes pas à l'abri d'événements particulièrement dangereux.

A Tieffenbach, nous avons identifié cinq risques :

- le risque inondation
- le glissement de terrains
- le risque tempête
- le risque transport de marchandises dangereuses.

La sécurité nous concerne tous, habitants ou entreprises. En cas de crise, chacun doit savoir exactement les risques encourus et l'attitude à adopter.

Fruit du travail de la cellule municipale des risques majeurs, le livret que vous avez aujourd'hui entre les mains est un guide pratique des bons réflexes à avoir face aux risques répertoriés. Nous vous invitons à le lire et le conserver pour s'y reporter en cas de problème.

Ensemble, nous devons nous y préparer.

Notre commune a mis en place un plan communal de sauvegarde

Les plans communaux de sauvegarde permettent de faire face aux situations de crise et indiquent les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre. La ville a adopté un plan communal de sauvegarde qui donne au Maire, directeur des secours, les moyens structurels pour l'organisation des secours et la gestion de l'événement. En cas de nécessité, le plan est déclenché par le Maire ou son adjoint le représentant.

Le Maire.

Roland LETSCHER

Rappels réglementaires

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concerne, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mise en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter, consignes qui font également l'objet d'une campagne d'affichage, organisée par le maire et à laquelle sont associés les propriétaires de certains bâtiments (locaux à usage d'habitation regroupant plus de quinze logements par exemple).

L'ensemble des dispositions réglementaires concernant le DICRIM est aujourd'hui codifié au Code de l'Environnement (CE), articles R125-9 à R125-14. Elles sont complétées par le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 relatif à l'établissement des repères de crues et par le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde.

L'alerte

ÉTAT D'ALERTE

L'accident majeur est une situation exceptionnelle qui appelle une organisation toute aussi exceptionnelle. Il faut donc se préparer à gérer l'évènement, en examinant et suivant les principales consignes d'urgence.

L'ALERTE ET SIGNAL D'ALERTE

L'alerte.

Pourra être déclenchée par différents moyens tels que, l'activation d'un signal sonore destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe, un appel téléphonique, par des hauts parleurs depuis les véhicules de la police municipale, ou des forces de l'ordre ou par les panneaux d'informations municipales. Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe appliquant les consignes de sécurité, et les mesures de protection adaptées et décrites dans le présent document.

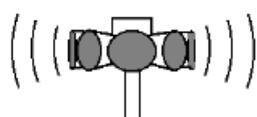
L'alerte sera la réponse à une prévision d'un risque majeur encouru. Toutefois certains risques majeurs notamment les tremblements de terre peuvent survenir sans que la prévision à court terme ait pu être enregistrée. L'alerte dans ce cas n'aura pu être donnée.

L'activation du signal sonore par sirène.

Le signal d'alerte est un signal particulier émis par une sirène. Il est émis dans toute situation d'urgence, mais ne renseigne pas sur la nature du danger.

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Début d'alerte



En cas d'alerte, une sirène émet un signal :

- prolongé
- modulé (montant et descendant)
- comportant 3 séquences entrecoupées d'un court silence



1 minute 41 secondes



5 secondes



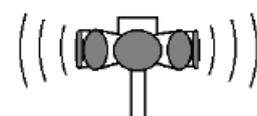
1 minute 41 secondes

5 secondes



1 minute 41 secondes

Fin d'alerte



La fin de l'alerte sera annoncée par la sirène, sous forme d'un son continu de :



30 secondes

La procédure " Vigilance Météo "

Mise en place par Météo-France elle a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures.



La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (à 6 h et à 16 h) à des horaires choisis pour une diffusion optimale par les services de sécurité et les médias. Pour la consulter en ligne : <http://www.meteofrance.com>.

Les couleurs sont définies à partir de critères quantitatifs correspondant à des phénomènes météorologiques attendus. L'information météorologique est accompagnée de conseils de comportement adaptés :

- **Vert :** pas de vigilance particulière ;
- **Jaune :** phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux ;
- **Orange :** vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus ;
- **Rouge :** vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.

Des conseils de comportements sont définis par la Sécurité civile qui peut prendre en compte, outre les conditions purement météorologiques, des éléments conjoncturels comme les départs en vacances.

Commune de TIEFFENBACH

Recensement des différents risques majeurs

Les risques naturels



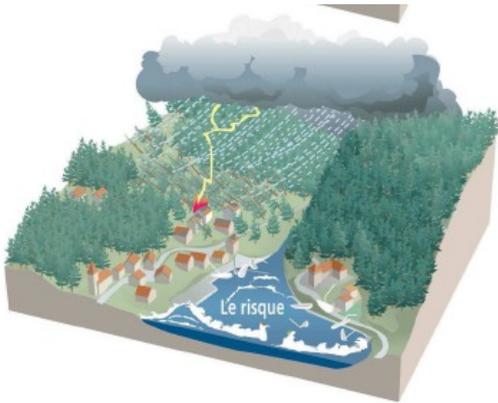
S Le risque tempête

C Le risque inondation
Le risque coulée de boues

Les risques technologiques



W Le risque transport de marchandises dangereuses



Le risque dans la commune

Même si la majeure partie de la commune est située en fonds de vallée, elle n'est pas à l'abri des tempêtes, notamment les zones situées en hauteur. Par ailleurs une tempête est souvent accompagnée de fortes pluies. Dans ce cas les arrivées d'eau de ruissellement provenant des plateaux de Struth côté nord et de Weisingen côté sud peuvent entraîner des inondations et des coulées de boues.

Qu'est qu'une tempête ?

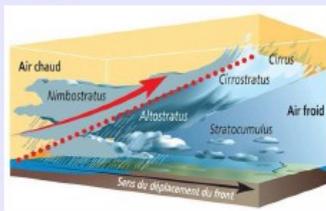
Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement).

Le contact entre deux masses d'air de caractéristiques différentes est appelé un front. On distingue les fronts chauds et les fronts froids.

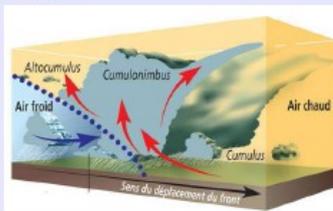
- Un front chaud sépare une masse d'air chaud poussant une masse d'air froid.
- Un front froid sépare une masse d'air froid poussant une masse d'air chaud.

Du fait de la différence de densité entre les masses d'air chaud (légère) et froid (lourde), un front est généralement oblique.

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).



Front chaud



Front froid

La dernière tempête à TIEFFENBACH est la tempête Lothar du 26 décembre 1999.

Celle-ci avait provoqué des dégâts dans la forêt alentours et avait fait tomber de nombreux arbres et fait voler quelques tuiles sur les maisons situées en hauteur.

Les mesures prises et l'alerte

En cas d'alerte de tempête violente prévisible la commune avisera la population par action de la sirène, voire en faisant du porte à porte.

Attention



Niveau d'Alerte Orange :

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Les branches des arbres risquent de se rompre.
- **Les véhicules peuvent être déportés.**
- La circulation peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière...

Conseils de comportements

- Limitez vos déplacements. **Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou un attelage sensible aux effets du vent.**
- Ne vous promenez pas en forêt ni sur le littoral.
- En ville, **soyez vigilants** face aux chutes possibles d'objets divers.
- **N'intervenez pas sur les toitures** et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- **Rangez ou fixez les objets sensibles** aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

Niveau d'Alerte Rouge :

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.
- Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et les plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.
- La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.
- Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.

Conseils de comportements

Dans la mesure du possible

- Restez chez vous.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

En cas d'obligation de déplacement

- Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Les bons réflexes

Respecter les consignes des autorités

- Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...)
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- Pour les responsables de chantiers de construction : mettre les grues en girouettes, rassembler le personnel à l'abri
- Pour les agriculteurs, rentrer le bétail et le matériel
- En cas de manifestation avec un chapiteau : arrêter la manifestation et évacuer le public
- **Ne pas prendre votre voiture**
- **Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué**



Ecoutez la radio



Rentrez rapidement dans un bâtiment



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence



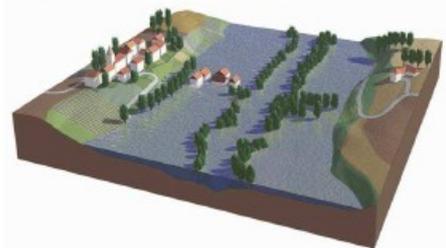
C Le risque inondation et/ou de coulée d'eau boueuse

Le risque dans la commune

En temps normal, la rivière s'écoule dans son **lit mineur**.



Pour les petites crues, l'inondation s'étend dans le **lit moyen** et submerge les terres bordant la rivière. Lors des grandes crues, la rivière occupe la totalité de son lit majeur.



Lorsque le sol est saturé d'eau, la **nappe affleure et inonde les terrains bas**.



En cas de pluies diluviennes durant plusieurs heures, les eaux du plateau côté Petersbach et Struth font déborder le Ottwillergraben. Cet affluent doit passer sous le talus de la SNCF au milieu du village. Ce passage étroit constitue un goulot d'étranglement et peut provoquer des inondations au milieu du village et provoquer des inondations de caves sur quelques maisons. De même, l'Eichel peut provoquer des inondations sur sa rive droite à hauteur du terrain de football mais qui est une zone non habitées. Au milieu du village quelques maisons situées à proximité immédiate de l'Eichel peuvent subir des caves inondées. Le village étant situé dans la haute vallée de l'Eichel, les inondations sont toujours temporaires et ne dépassent pas 24h.

Nous avons connu quelques inondations de ce type en 1990 et 1994.

Les mesures prises et l'alerte

En cas de fortes pluies, l'inondation est progressive. L'inondation des habitations ne dépasse jamais les caves et il n'y a donc pas de risque pour les personnes. La commune est présente, et met en place les panneaux en cas d'inondation des rues et en rendant visite aux riverains concernés. La commune s'est aussi équipée d'une pompe à eau motorisée pour vidanger les caves après les inondations.

Les inondations :

L'inondation est une submersion à des hauteurs variables, rapide ou lente, d'une zone pouvant être habitée, habituellement hors d'eau, par débordement naturel d'un cours d'eau, soit par une coulée d'eau chargée en sédiments (coulée d'eau boueuse).

L'inondation fait suite à un épisode de pluie importante et/ou à une fonte de neige.

Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

L'État, par le biais des Services de Prévision des Crues (SPC) et du Service Central Hydrométéorologique d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI), assure la surveillance des principaux cours d'eau et de ce fait, la prévision des crues sur des secteurs identifiés.

Attention



Avant :

- obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, aérations,
- couper le gaz et l'électricité,
- mettre au sec les meubles, objets, matières et produits,
- amarrer les cuves, prendre les mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques,...),
- faire une réserve d'eau potable,
- prévoir l'évacuation,

Pendant :

- s'informer de la montée des eaux (radio, mairie...);
- couper le gaz et l'électricité;
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines).
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue;
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

Après :

- aérer et désinfecter les pièces
- chauffer dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent
- ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche.

Remarque : en ce qui concerne les crues torrentielles, compte tenu du caractère brutal et très rapide du phénomène, la meilleure solution consiste à ne pas s'implanter à proximité immédiate des rives, même si le filet d'eau apparaît sans danger.

Les bons réflexes

A l'approche du sinistre :

Se conformer aux directives des services techniques et des pompiers, y compris en cas de mesure d'évacuation.

Respecter la réglementation de circulation et de stationnement.



Ecouter la radio



Fermez toutes les ouvertures (portes, fenêtre, soupiraux, aérations...)



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence

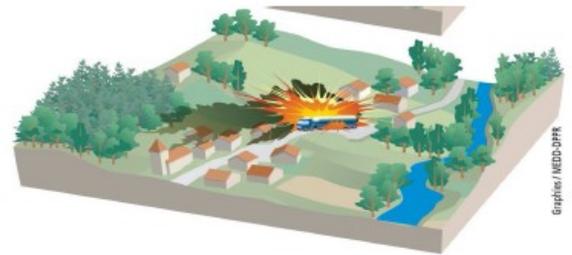


W Le risque transport de marchandises dangereuses

Le risque dans la commune

La commune est traversée par le CD 919 ainsi que par la ligne SNCF Sarreguemines-Strasbourg. Le transport des matières dangereuses est autorisé sur ces deux axes.

La commune n'a jamais connu d'accident lié à ces transports.



Explosion d'un camion citerne



Véhicules transportant des produits explosifs ou facilement inflammables



Véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux



Véhicules transportant des matières dangereuses

Panneaux de signalisation

TMD :

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits (TMD hautement toxiques, explosifs ou polluants). Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Attention



Avant :

- Connaître la signification des codes dangers (panneaux orangés sur les véhicules)
- Connaître le signal d'alerte et les consignes de confinement

Pendant :

Si vous êtes témoin :

- Donnez l'alerte (sapeurs pompiers : 18 ; police ou gendarmerie : 17) en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre estimé de victimes, le numéro du produit et son code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...)
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie. Ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit ou en vous en approchant (fuites possibles)
- **Si un nuage toxique vient vers vous**, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent. Invitez les autres témoins à s'éloigner
- Obéissez aux consignes des services de secours.

Si vous entendez la sirène :

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement) mais surtout évitez de vous enfermer dans votre véhicule
- Écoutez la radio

Après :

- Si vous êtes confiné, les autorités ou la radio annonceront la fin de l'alerte. **A partir de cet instant et seulement à partir de cet instant**, aérez le local où vous êtes.

Les bons réflexes



Écoutez la radio



Rentrez rapidement dans un bâtiment



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas



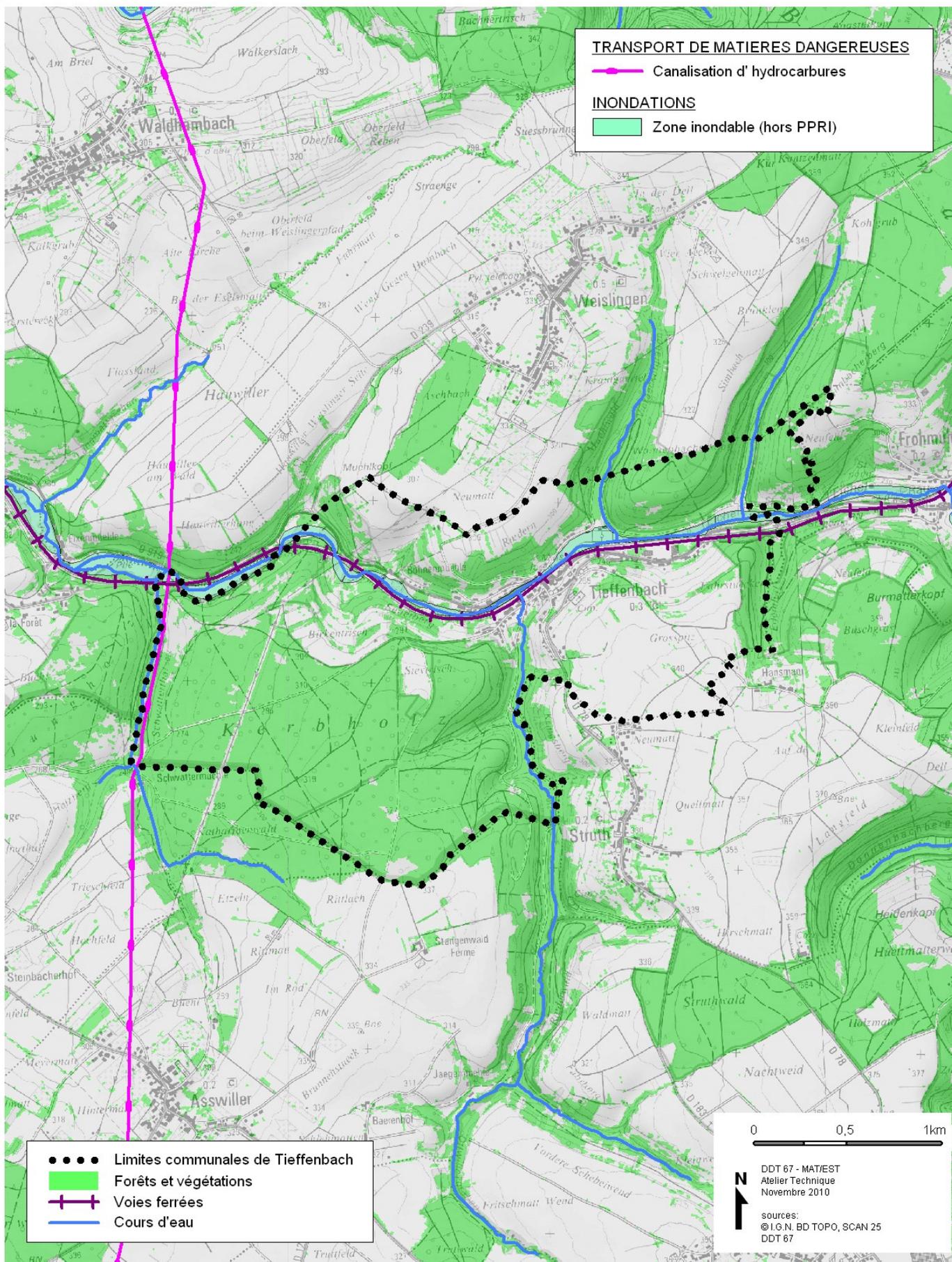
Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

Carte des risques sur la commune

Carte des risques



Numéros d'Urgence



- Numéro d'urgence 112
- Sapeurs-pompiers..... 18
- Urgences médicale SAMU..... 15
- Gendarmerie Nationale..... 17
- Mairie..... 03 88.01.56.73

Adresses utiles : <http://www.prim.net/>

<http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr/pprnt/>

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

Principales consignes à respecter

En cas d'alerte,

il est important de pouvoir être informé sur la nature du risque, ainsi que les premières consignes à appliquer.



Le meilleur moyen est de se mettre à l'écoute de la radio :

- radio Est FM - 90,00 Mhz
- radio France Bleu Alsace - 101,40 Mhz

Conseil : ayez toujours en état de marche un poste portable à piles.

Les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer la sécurité des enfants. Ils sont informés des conduites à tenir et appliquent des consignes strictes en cas d'alerte.

Vous devez faire confiance à l'établissement scolaire

Sans consigne contraire des responsables des secours, n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger

Même si la tentation est grande d'utiliser le téléphone dans ces circonstances, vous devez éviter de passer des appels qui resteront bien souvent sans réponse, soit par une surcharge du réseau, soit par une rupture technique du réseau.

Le réseau téléphonique doit rester libre pour les secours.

L'alerte : la procédure " Vigilance Météo " de Météo-France a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures et les comportements individuels à respecter.

Les équipements minimum à conserver

à domicile sont:

- Lampe torche avec piles
- Radio portable avec piles
- Eau potable
- Papiers personnels
- Médicaments urgents
- Couvertures
- Matériel de colmatage (ruban adhésif,...)
- Vêtements de rechange